

pas des points arrondis ; ils ont la forme de virgules ou de coins allongés, et sont placés après chaque mot ou à peu près, à la suite de la dernière lettre, et quelquefois dans la partie moyenne des lettres qui ont une courbe, comme l'O, le C, le G, le D : on ne doit pas les confondre avec les accents posés au-dessus des voyelles longues, et, du reste, en assez petit nombre. Il n'y a pas de points à la fin des lignes, ce qui est fort digne de remarque. L'absence des points à la fin des lignes, bien qu'ils existent entre les mots, est un signe de la légitimité et de l'antiquité du monument ; aussi, les hommes compétents en cette matière tiennent-ils pour suspectes les inscriptions dans lesquelles un point termine la ligne (1).

L'empereur Claude était grammairien ; il a enrichi l'alphabet latin de trois lettres de son invention, qu'on devrait trouver dans un discours gravé sur bronze à titre d'acte public ; on ne les remarque cependant pas dans le monument lyonnais, dont l'orthographe, comme le fait remarquer M. Zell, n'a rien d'inusité, à quelques particularités près de peu d'importance. Claude, qui était très-vain de sa science, devait tenir beaucoup à faire perpétuer sa découverte par des monuments publics ; plusieurs la présentent, en effet, mais la mesure ne fut pas générale. On a des titres publics de cet âge exécutés dans Rome, et sur lesquels il n'y a aucune dérogation à l'ancien usage ; on ne doit donc point trouver étonnant qu'on ait agi de même pour des inscriptions exécutées dans les provinces ou pour les provinces (2).

(1) Tel est l'avis de MAFFEI (*Ars critica lapid.*, pag. 212-214). Ce motif de suspicion acquiert de la certitude lorsqu'on examine des monuments dont l'autorité ne saurait être mise en doute. Voyez *Museum Veronense*, p. 221, n° 4 ; FABRETTI, *Inscriptiones* ; HAGENBUCH, *Observationes criticæ*, apud ORELLIUM, vol. II, p. 362. (Note de M. ZELL.)

(2) In publicis quidem instrumentis has litteras Claudianas curiose usurpatas esse et per se patet, et Tacitus cum Suetonio affirmat.

(TACIT., l. I : Claudius tres litteras adjecit, quæ usui imperitante eo, post obliteratæ, aspiciuntur etiam nunc in ære publicandis plebiscitis per fora ac templa fixo. — SUETON., l. I : Extat talis scriptura in plerisque libris ac diur-